Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_066-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 24 juin 2026
La séance a été publique le jeudi 02 juillet 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HÉBERLÉ, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRÉ, Monsieur DRÉANO, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Madame DRÉAN, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JÉHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GUIDAL (procuration à Madame BLAIZOT), Madame SAINTAGNE (procuration à Madame HÉBERLÉ), Madame BELLEGO (procuration à Monsieur CAZEAUX), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Madame CHAUDRÉ.

Conseillers en exercice : 27

D2026-066 REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé :

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Le projet proposé reprend, dans ses grandes lignes, le règlement intérieur qui avait été adopté le 24 septembre 2020 et modifié par délibérations du 23 septembre 2021 et 27 septembre 2022.

Cependant, des modifications complémentaires ont été apportées afin de faire évoluer le fonctionnement du Conseil Municipal.

Les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal sont les suivantes :

- Préambule et règles de bonne conduite des élus municipaux
- Chapitre 1 – les travaux préparatoires aux réunions du Conseil Municipal
- Chapitre 2 - les commissions et comités consultatifs
- Chapitre 3 - la tenue des séances du Conseil Municipal
- Chapitre 4 - l'organisation des débats et le vote des délibérations
- Chapitre 5 – les procès-verbaux et comptes rendus
- Chapitre 6 - dispositions diverses

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_066-DE

Proposition :

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date 23 juin 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal joint en annexe.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 06 juillet 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Madame CHAUDRÉ
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire